

PROJET DE RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la logique de nos dirigeants, après le collège et le lycée général et technologique, le lycée professionnel ne pouvait pas non plus échapper à sa transformation, ou plutôt à une nouvelle rénovation, à moins que cela ne soit une transmutation. Mais hormis l'économie financière, quel est le réel bilan de la précédente réforme du baccalauréat professionnel de 2009 ? Avant d'envisager de nouveaux changements, il aurait été intéressant de faire un point d'étape pour justifier la déconstruction de ce qui avait naguère été vendu comme la recette miracle.

Les CAP, qui jusqu'à présent avaient un horaire hebdomadaire avec des seuils de dédoublement, vont basculer en horaire annuel. Les horaires élèves en CAP et Bac Pro ont été précisés et sont en forte baisse (jusqu'à 13 % selon les Bac), mais l'horaire enseignant n'est pas encore connu. Comment ne pas s'inquiéter d'une annualisation de nos services ?

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	avec enseignement de Maths-Sciences	avec enseignement de LV2	PROJET de nouveau BAC PRO
Enseignement professionnel, Co-Intervention, Chef d'œuvre ou EGLS, Ecogestion, PSE	1472 heures	1388 heures	1260 heures
Enseignements Généraux	1218 heures	1218 heures	966 heures
Accompagnement Personnalisé	210 heures	210 heures	294 heures
TOTAL	2900 heures	2816 heures	2520 heures

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel	12 semaines de PFMP	14 semaines de PFMP	16 semaines de PFMP	PROJET de nouveau CAP
Enseignement professionnel, Co-intervention, Chef d'œuvre, PSE	1096,5 heures	1032 heures	966,5 heures	1045 heures
Enseignements Généraux	784,5 heures	770 heures	782,5 heures	467 heures
Accompagnement Personnalisé ou Aide Individualisée	30 heures	29 heures	28 heures	192 heures
TOTAL	1911 heures	1831 heures	1777 heures	1704 heures

Cette nouvelle réforme, communiquée via une belle brochure donnant les idées générales, est avant tout un brassage d'expériences glanées dans certains domaines que le ministère veut généraliser, des lieux communs avec lesquels chacun ne peut qu'être d'accord, des modifications dont les conséquences seront particulièrement néfastes, mais aussi et surtout une nouvelle source d'économies. Voici les principaux points clés :

➤ Les taux d'insertion de chaque formation seront rendus public pour éclairer le choix des familles, mais aussi pour transformer progressivement « les filières peu insérantes (sic) ». Si l'idée de communiquer sur l'intérêt de certaines filières « insérantes » est louable et peut ainsi pallier la relative attractivité du lycée professionnel, cela ne se fera pas sans réellement redorer l'image de la voie professionnelle qui apparaît malheureusement aujourd'hui encore comme une orientation par défaut. Les filières « peu insérantes » vont-elles disparaître et leurs enseignants avec ? Une vague de reconversions forcées est déjà à prévoir.

➤ Vouloir rendre progressive l'orientation en seconde professionnelle par la découverte de familles de métiers réduit la professionnalisation des élèves. Cela aboutit à une diminution de la durée de la formation passant de trois ans à un peu plus de deux ans et donc à une diminution de la qualité, du contenu et de la richesse de la formation dispensée. Et à la fin de cette seconde « indéterminée », comment orienter les élèves ? En fonction de leurs résultats et de leur motivation ? Si un nombre important d'élèves souhaitent poursuivre dans des filières « peu insérantes », que fera-t-on ? Une fois de plus, au-delà de l'intention, la réalité est un peu plus délicate à mettre en œuvre.

➤ « Des campus d'excellence ancrés dans les territoires », avec un objectif d'au moins trois par région d'ici 2022. Un slogan alléchant pour présenter un espace où vont se côtoyer internat, établissements d'enseignement secondaire et supérieur, équipements sportifs, incubateurs, Fab Lab, pépinières d'entreprise et laboratoires de recherche, organismes de formation, vie culturelle. Mais, un campus d'excellence pour une minorité de nos élèves ?

➤ « De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels ». Permettre aux familles qui le souhaitent de faire le choix de l'apprentissage est louable, mais expliquer que c'est une façon de sécuriser les parcours montre bien les limites de l'apprentissage (dont on nous vante pourtant les mérites en toute occasion). L'apprentissage est avant tout un contrat entre un employeur et son employé avec révocation possible au cours de l'année scolaire. Dans ces conditions, comment ne pas craindre une mixité des parcours en cours d'année, tout comme une mixité des publics.

➤ « Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes ». Cela laisse songeur.

➤ Sous couvert de personnalisation des parcours, le CAP pourrait se faire en un, deux ou trois ans. Mais peut-on réellement croire que cela soit dans des classes différentes ? Sous couvert de personnalisation, l'hétérogénéité des classes sera accrue. Les problématiques rencontrées seront de même nature que lorsque l'on met 30 élèves dans une même classe pour faire de l'Accompagnement Personnalisé.

➤ Permettre le choix en classe de Terminale de suivre pendant quelques dizaines d'heures un module d'insertion professionnelle ou de poursuite d'étude.

➤ La « réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel ». Objet ? Dossier ou rapport (probablement) selon les spécialités ?

➤ « Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs ». Cela veut-il dire qu'aujourd'hui les enseignements généraux sont décontextualisés ? Parler de co-intervention sans la définir au préalable est problématique. Cela ne peut que nous inquiéter quant à la menace qui pèse sur notre liberté pédagogique individuelle.

La volonté de cette réforme est-elle de reléguer la Voie Professionnelle à un enseignement purement utilitaire alors qu'il devrait être avant tout émancipateur pour des élèves qui y entrent souvent avec déjà de grosses difficultés ?